



## Délibération n° 50 / 2021

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille vingt et un, le Quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

#### Etaient présents :

M. ARCAY Martin, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme ZONCA Jeanne.

#### Absents excusés :

M. BIEGEL Julien (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. GIL Michaël (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), Mme GIMENEZ Véronique (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Gaëlle GUYONNET), M. MESSINA Gaspard (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), M. Jean-Luc MILHAU (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. SABLOS Gérard (pouvoir à Mme Danièle LACUBE), M. SAMMUT Jean-Pascal (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Mme TROCHAIN Katia (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### **Sécurité - Demande de subvention pour la rénovation et l'extension du dispositif de vidéoprotection – Autorisation**

*Madame Sylvie CINÇON, Adjointe au maire, déléguée au développement durable, à la sécurité et la mobilité, expose au conseil municipal :*

La Commune de Pignan souhaite étendre son dispositif de vidéoprotection, dont la première phase a été mise en œuvre en 2008. L'objectif de cette démarche est de poursuivre la lutte contre les troubles à la tranquillité publique et les phénomènes délinquants touchant directement la population, en sécurisant certains lieux particulièrement exposés.


Le système de vidéoprotection représente, dans ce sens, un véritable outil de sécurisation, qui facilite le travail d'enquête des forces de sécurité et le taux d'élucidation des affaires traitées. La Dotation d'Équipement des Territoires (DETR) peut participer au financement des projets d'installation de caméras sur voie publique, qu'il s'agisse de créations ou d'extensions.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 150 378 € HT.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 50/2021**

**Objet : Sécurité - Demande de subvention pour la rénovation et vidéoprotection – Autorisation**

Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le   
ID : 034-213402027-20211217-DL50\_2021-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR d'un montant de 120 302,4 € reprenant 80 % du coût prévisionnel du projet.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 29 (dont 10 pouvoirs)


Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 7 décembre 2021

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN